

SAML Extension pour Novell® iChain® Accord de Licence de Logiciel Novell

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DE CET ACCORD, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, TRANSFÉRÉ OU REDISTRIBUÉ, SAUF AUTORISATION DE NOVELL.

Cet Accord de Licence de Logiciel Novell (ci-après dénommé « Accord ») est un contrat conclu entre vous-même, personne physique ou morale (« Vous »), et Novell, Inc. (ci-après dénommé « Novell »). Toutefois, si Vous avez acquis le Logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, toute licence aux termes du présent Accord Vous est accordée par, ou pour le compte de, Novell Ireland Software Limited. Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord, son support électronique éventuel et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et les traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si Vous n'acceptez pas les termes du présent Accord, ne téléchargez pas, n'installez pas et n'utilisez pas le Logiciel et, le cas échéant, renvoyez l'intégralité du produit inutilisé à votre revendeur, accompagné de la preuve d'achat, afin d'en obtenir le remboursement. Le Logiciel Vous est fourni sous licence. Il ne Vous est pas vendu.

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut d'autres programmes informatiques cédés sous licence conformément à d'autres termes et/ou cédés sous licence par un fournisseur autre que Novell. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par les termes de ces accords. Vous avez toute liberté d'utiliser les programmes logiciels tiers fournis. Novell ne pourra être tenue responsable d'aucun logiciel de fournisseur tiers ni de l'utilisation que Vous en feriez.

UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE

Logiciel commercial.

Le terme « Utilisateur » désigne un objet Utilisateur (ou une autre classe d'objets contenant des données sur une personne, telles que des informations sur la carte de crédit ou des codes confidentiels) qui, dans une arborescence Annuaire unique, dispose (a) de droits d'accès ou d'utilisation sur une partie quelconque du Logiciel, ou (b) de droits d'accès ou d'utilisation sur des produits (périphériques, matériels ou logiciels) gérés par le Logiciel, et qui peut être indifféremment affecté à une personne ou à une périphérie. Les objets Utilisateur (ou autres classes d'objets) représentant la même personne et liés les uns aux autres dans une arborescence unique et/ou reliés entre plusieurs arborescences sont considérés comme un Utilisateur unique.

Vous devez acquérir une licence utilisateur pour chaque objet Utilisateur. Chaque personne qui accède au Logiciel ou utilise ce dernier, doit disposer d'au moins un objet Utilisateur qui lui est exclusivement assigné et doit accéder au Logiciel par l'intermédiaire de cet objet. Le Logiciel (autre que le SAML Developer Toolkit fourni avec le Logiciel) doit être utilisé uniquement avec le logiciel Novell iChain 2.2 acquis en toute légalité, les licences et le logiciel vendus séparément.

Si Vous vous conformez aux obligations ci-dessus, Vous êtes autorisé à utiliser un nombre illimité de copies du Logiciel.

Novell eDirectory(tm). Le nombre de licences accordé pour le logiciel Novell eDirectory inclus avec les licences du Logiciel SAML Extension v.1 pour Novell iChain acquises en toute légalité est égal au maximum des deux nombres suivants : (1) le nombre total de licences légalement acquises pour le Logiciel SAML Extension v.1 pour Novell iChain ou (2) 250 000 Utilisateurs par entreprise/entité. Les licences Novell eDirectory susmentionnées sont soumises à l'accord de licence qui accompagne le logiciel Novell eDirectory.

Logiciel d'évaluation. Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation interne, conformément aux termes de l'offre d'évaluation au titre de laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 90 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel, au terme desquels ce dernier cessera de fonctionner. À l'expiration de la période d'évaluation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, restaurer à l'état initial toutes les opérations réalisées par le Logiciel et désinstaller complètement le Logiciel de votre système. Le Logiciel peut être équipé d'un système de désactivation automatique qui empêche son utilisation au-delà d'une certaine période. Nous Vous recommandons par conséquent d'effectuer une copie de sauvegarde du contenu de votre système et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la perte de fichiers ou de données. L'usage que Vous ferez du Logiciel engage votre seule responsabilité.

LIMITATIONS

Limitations de l'accord de licence. Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément octroyés. Vous n'êtes pas autorisé à : (1) augmenter, par quelque moyen que ce soit, le nombre de connexions prises en charge par le Logiciel et qui Vous sont accordées sous licence, ni à prendre en charge plusieurs connexions ou plusieurs utilisateurs par connexion ; (2) décompiler ou désassembler le Logiciel ou pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, sauf dans la stricte mesure où ces opérations seraient expressément autorisées par la législation en vigueur ; (3) modifier, prêter ou louer (en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé) le Logiciel, ou sous-concéder à un tiers l'un des droits qui Vous sont concédés par le présent Accord ; ou (4) céder le Logiciel ou les droits de licence qui Vous sont accordés par cet Accord, en partie ou dans leur intégralité.

Licences pour suites de produits. Si la licence d'utilisation du Logiciel que Vous avez acquise s'applique à une suite de produits, seul un utilisateur est autorisé à utiliser tous les produits de cette suite (sauf indication contraire fournie par le Logiciel). La licence pour suites logicielles n'autorise pas l'utilisation des différents produits de la suite par plusieurs utilisateurs.

Protection de mise à jour. Si Vous achetez la maintenance ou protection ou de mise à jour par un programme Novell pour le Logiciel, la maintenance ou la protection de mise à jour Vous permet demander des mises à jour uniquement pour le Logiciel dans son ensemble et ne Vous permet pas de demander des mises à jour pour tout composant ou produit groupé au Logiciel ou pour différents produits d'une suite si le Logiciel est cédé sous licence en tant que suite de produits. Vous pouvez acquérir séparément la maintenance ou la protection de mise à jour pour différents composants du Logiciel si les règles Novell en vigueur le permettent.

Licence de mise à jour. Cette section Vous concerne si le Logiciel est une version de mise à jour ou s'il Vous a été fourni en tant que mise à jour. Le terme « Produit Initial » désigne le produit à partir duquel Vous effectuez la mise à jour. Vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel que si Vous êtes l'utilisateur initial, unique et autorisé du Produit Initial et si Vous répondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez acquis le droit d'utiliser le Logiciel dans le seul but de remplacer le Produit Initial que Vous avez acquis légalement et qui était qualifié pour être mis à jour à l'aide du Logiciel en vertu des règles de Novell en vigueur au moment où Vous avez acquis le Logiciel ; (2) Vous avez installé et utilisé le Produit Initial conformément aux termes de l'accord de licence applicable ; (3) au moment où Vous avez acquis le Produit Initial, il Vous a été remis un exemplaire complet et authentique, comprenant toutes les disquettes et tous les manuels, et non pas seulement une disquette maîtresse ou une disquette de licence ; (4) Vous n'avez pas acquis le Produit Initial auprès d'une source non autorisée, après son retrait du marché ou via un achat d'occasion auprès d'un revendeur, d'un distributeur ou d'un autre utilisateur final ; (5) Vous cesserez définitivement toute utilisation du Produit Initial dans les soixante (60) jours suivant l'installation du Logiciel ; et (6) Vous vous engagez à ne pas vendre le Produit Initial ni à en céder la possession.

Licence supplémentaire. Cette section Vous concerne si Vous avez acquis le Logiciel dans le but d'ajouter des utilisateurs ou des serveurs au produit préalablement acquis (appelé « Produit de Base »). Vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel que si Vous êtes l'utilisateur initial, unique et autorisé du Produit de Base, et si Vous répondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez acquis le droit d'utiliser ce Logiciel dans le seul but d'ajouter des utilisateurs ou des serveurs au Produit de Base que Vous avez acquis légalement ; (2) au moment où Vous avez acquis le Produit de Base, il Vous en a été remis un exemplaire complet et authentique, comprenant toutes les disquettes et tous les manuels, et non pas seulement une disquette maîtresse ou une disquette de licence ; et (3) Vous n'avez pas acquis le Produit de Base auprès d'une source non autorisée, après son retrait du marché ou via un achat d'occasion auprès d'un revendeur, d'un distributeur ou d'un autre utilisateur final.

Assistance technique. Novell n'est en aucun cas obligée de fournir une assistance technique pour le Logiciel. Pour plus d'informations sur les offres d'assistance technique de Novell, visitez le site <http://support.novell.com>.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Novell et/ou ses fournisseurs de licence conservent tous les droits de propriété intellectuelle attachés au Logiciel, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie de celui-ci. Vous avez uniquement acquis une licence d'utilisation du Logiciel.

GARANTIE LIMITÉE

Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, (2) le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si, dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Vous retournez à Novell les articles défectueux ou si Vous lui notifiez une non-conformité, Novell aura le choix, à son entière discrétion, soit de résoudre la non-conformité, soit de Vous rembourser le prix que Vous avez payé pour la licence du Logiciel. Toute utilisation impropre ou modification non autorisée du Logiciel annulerait cette garantie. LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie qui précède ne s'applique pas aux Logiciels fournis à titre gratuit. LES LOGICIELS FOURNIS « TELS QUELS » NE COMPORTENT AUCUNE GARANTIE).

LE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU, RÉALISÉ OU DESTINÉ À LA DISTRIBUTION OU À L'UTILISATION SUR DES ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE EN LIGNE DANS DES ENVIRONNEMENTS À RISQUES REQUÉRANT UN FONCTIONNEMENT SANS DÉFAILLANCE, NOTAMMENT LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, LA NAVIGATION AÉRIENNE OU LES SYSTÈMES DE COMMUNICATIONS AÉRIENNES, LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN, LES APPAREILS DE RÉANIMATION OU LES SYSTÈMES D'ARMEMENT, DANS LESQUELS UNE DÉFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS OU DES DOMMAGES GRAVES AUX BIENS OU À L'ENVIRONNEMENT.

LE LOGICIEL EST COMPATIBLE AVEC DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SPÉCIFIQUES. IL N'EST PAS GARANTI POUR DES SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Veuillez contacter Novell ou votre revendeur pour obtenir des informations complémentaires sur la compatibilité.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes informatiques cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS FOURNIS PAR D'AUTRES ÉDITEURS. CES PRODUITS SONT FOURNIS PAR NOVELL « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE. TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS PEUT UNIQUEMENT ÊTRE ASSURÉE, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LEUR FOURNISSEUR.

SOUS RÉSERVE DES LOIS IMPÉRATIVES CONTRAIRES, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE DÉTENTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS, AINSI QUE TOUTE GARANTIE QUE LE LOGICIEL PRÉSENTERAIT DES QUALITÉS SPÉCIFIQUES OU QU'IL CONVIENT DRAIT À UN USAGE PARTICULIER. NOVELL N'APPORTE AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT, EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SATISFERA À VOS EXIGENCES OU QU'IL FONCTIONNERA DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Les lois en vigueur dans certains pays peuvent interdire certaines

limitations ou exclusions de garantie énoncées ci-dessus, lesquelles ne s'appliqueront pas à Vous dans ce cas. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits prévus par la législation en vigueur.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

(a) Préjudices indirects. NOVELL, SES FOURNISSEURS, FILIALES OU EMPLOYÉS, NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PRÉJUDICES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS, DÉLICTELS, ÉCONOMIQUES OU DOMMAGES-INTÉRÊTS EXEMPLAIRES, RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU LOGICIEL OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTES DE DONNÉES ET CE, INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

(b) Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL À L'ORIGINE DE LA PRÉTENTION (OU 50 EUROS SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX). Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel. Dans les pays où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité énoncées ci-dessus, la responsabilité de Novell sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation en vigueur.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord prend effet à compter de la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera résilié de plein droit si Vous ne respectez pas l'une de ses clauses. En cas de résiliation du présent Accord, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel, ou les retourner à Novell et supprimer le Logiciel de vos systèmes.

Tests d'évaluation des performances. Cette limitation relative aux tests d'évaluation des performances Vous est applicable si Vous êtes développeur ou fournisseur de logiciels, ou si Vous réalisez des tests sur le Logiciel sous la direction ou pour le compte d'un développeur ou d'un fournisseur de logiciels. Vous n'êtes pas autorisé, sauf accord écrit préalable de Novell, cette dernière ne pouvant refuser son accord sauf motif valable, à publier ou à divulguer à des tiers les résultats des tests d'évaluation des performances du Logiciel. Si Vous fabriquez des produits similaires au Logiciel du point de vue fonctionnel (« Produits Similaires ») ou en concurrence avec ce dernier ou si Vous agissez au nom d'un tel fabricant et que Vous publiez ou divulguiez des informations relatives aux tests d'évaluation des performances du Logiciel en contrevenant à cette restriction, nonobstant toute clause contraire à l'accord de licence de l'utilisateur final du Produit similaire et en complément des autres recours dont Novell peut disposer, Novell aura le droit de réaliser des tests d'évaluation des performances des Produits Similaires, ainsi que de divulguer et de publier les informations sur ces tests. Vous reconnaissez par la présente disposer de l'autorité nécessaire pour octroyer un tel droit à Novell.

Cession de licence. Le présent Accord ne peut pas faire l'objet d'une cession ou d'un transfert, sauf accord préalable écrit de Novell.

Loi applicable et juridiction compétente. Le présent Accord est régi par le droit de l'État américain de l'Utah. Toute action en justice liée à cet Accord peut uniquement être portée devant les tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Toutefois, si votre principal établissement se trouve dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange, cet Accord est régi par les lois en vigueur dans cet État. Toute action en justice liée à cet Accord pourra alors être uniquement portée devant les tribunaux compétents dudit État.

Intégralité du Contrat. Le présent Accord, ainsi que, le cas échéant, l'Accord de mise à jour et/ou de Licence additive constituent la totalité des conventions existant entre Vous et Novell. Ils ne peuvent être modifiés qu'au moyen d'un document écrit signé par les deux parties. AUCUN FOURNISSEUR, DISTRIBUTEUR, REVENDEUR, DÉTAILLANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS OU PROMESSES DISTINCTES OU COMPLÉMENTAIRES DE CELLES INCLUSES DANS LE PRÉSENT ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à un droit prévu par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Une renonciation à un droit passé ou présent, en relation avec la violation d'une clause ou un manquement, ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit futur découlant des termes du présent Accord.

Indépendance des clauses. Si une clause du présent Accord est nulle ou inapplicable, elle sera interprétée, limitée, modifiée ou, si nécessaire, dissociée des autres clauses autant que de besoin, afin d'éliminer sa nullité ou son caractère inapplicable et sans que cela affecte les autres dispositions.

Respect de la Réglementation en matière d'Exportation. Toute personne ou entité qui exporte ou réexporte des produits Novell, directement ou indirectement par tout moyen, y compris via transfert électronique, est entièrement responsable de cette exportation, conformément à la réglementation américaine en la matière et aux lois des pays hôtes. Novell décline toute responsabilité quant à la non-obtention de votre part des agréments d'exportation nécessaires. Les agréments dépendent des caractéristiques techniques de l'élément exporté, de la destination, de la finalité, de l'utilisateur final et des activités de celui-ci. En particulier, aucun produit Novell ne peut être exporté vers des utilisateurs finals ou des pays soumis à embargo ou à d'autres restrictions. Avant d'exporter des produits Novell depuis les États-Unis, consultez la page Web (en anglais) du *Bureau of Industry and Security* et d'autres sources. De même, avant de réexporter des produits Novell, informez-vous sur la législation des pays de destination. Ces dispositions se prolongeront au-delà de l'expiration ou de la résiliation anticipée du présent Accord. Pour de plus amples informations sur l'exportation des Logiciels Novell, reportez-vous à la matrice d'exportation des produits Novell. Vous pouvez la télécharger à l'adresse suivante (en anglais) : <http://www.novell.com/info/exports/> ou en obtenir une copie auprès de Votre bureau Novell local.

Droits restreints du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part de l'administration des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales précitées. Fabricant : Novell, Inc., 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Divers. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

(c) 1993, 2000-2003 Novell, Inc. Tous droits réservés.

Novell et iChain sont des marques déposées et eDirectory est une marque de Novell, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.